

## I. L'aménagement des territoires en France est multiforme.

⇒ Travail sur le dossier des pages 26 et 27 Belin (on peut limiter ou compléter les questions posées pour faire apparaître les différents types d'acteurs et les conflits d'intérêts)

1. Elle implique de plus en plus des acteurs multiples.
  - Les acteurs publics traditionnels (cf. plus haut)
  - Des établissements publics comme réseau ferré de France qui gère le réseau ferroviaire, ou le conservatoire du littoral qui par des achats de terrains a pour but de préserver une partie du littoral de l'urbanisation.
  - Les entreprises qui construisent de grands équipements ou les gèrent (privatisation de la concession des autoroutes)
  - Les populations locales, les intérêts économiques constitués en groupes de pression pratiquant le lobbying.
2. Il se déroule à différentes échelles.
  - Locale (un tramway)
  - Régionale (le schéma des formations, les TER)
  - Nationale (politique énergétique, université).
  - Européenne (FEDER, objectif de cohésion territoriale, développement de réseaux de transport européens).
3. Un enjeu citoyen.
  - On a souligné le rôle croissant des associations de citoyens.
  - Les aménageurs prennent en compte cette dimension dans les consultations préalables, dans l'accompagnement des projets. On évoque une « démocratie participative » qui prétend rendre au citoyen la maîtrise de l'aménagement du territoire.
  - Cependant cette participation pose plusieurs questions :
    - Quelle est sa réalité (implication de la population, prise en compte des avis émis)
    - Comment concilier cette participation qui s'appuie souvent sur l'amour de sa « petite patrie » et sur des intérêts très particuliers (NIMBY), avec l'intérêt général ?
    - Comment arbitrer ces conflits d'intérêts ou conflits d'acteurs et quelle légitimité pour ceux qui assurent cet arbitrage (l'autorité politique ou administrative).

## II. De l'aménagement du territoire à l'aménagement DES territoires.

⇒ Cours magistral (faute de temps) On peut s'appuyer sur la légende de la carte page 21. Pour la réforme de 2010, les intrépides peuvent utiliser le texte en fin de fichier, je ne m'y risquerai pas !

1. L'idée d'aménagement du territoire s'est imposée après la seconde guerre mondiale
  - Elle a reposée longtemps sur le rôle central de l'état, représentant de l'intérêt général, planifiant les aménagements à travers la DATAR et finançant la réalisation des projets (réseau autoroutier, construction des centrales nucléaires, aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon,...)
  - Cette logique nationale et centralisée est remise en cause :
    - Par l'intervention de l'Union européenne dans le financement et dans la conception de projets transnationaux.
    - Par la prise de conscience par les décideurs des limites de ce mode de gestion, trop éloigné des réalités du terrain et très coûteux pour les finances publiques.
    - Par les lois de décentralisation de 1982-1983 (Lois Defferre) qui donnent aux collectivités territoriales (Régions, Départements, Communes) des compétences accrues.
    - Par la mobilisation croissante de la société civile, qui à travers de nombreuses associations, s'oppose à certains projets imposés d'en haut, sans consultation préalable réelle.
2. La décentralisation ne règle cependant pas tous les problèmes :
  - De nombreuses compétences sont partagées entre plusieurs collectivités ce qui crée des chevauchements inextricables.

- L'émiettement territorial (près de 36000 communes, 101 départements, 22 régions) n'assure pas aux collectivités la taille critique qui serait nécessaire (comparaison fréquente avec les Länder allemands par exemple).
- Le rapprochement avec les citoyens est plus théorique que réel.
- 3. On observe donc une évolution et une remise en cause partielle des lois de décentralisation :
  - L'état réaffirme son rôle à travers la péréquation des ressources, les contrats de plan, et le contrôle croissant des finances locales.
  - La création progressives de nouveaux cadres d'association pour favoriser l'intercommunalité.
    - pays,
    - communautés de communes,
    - d'agglomération,
    - urbaine,...)
  - La réforme territoriale de 2010 veut
    - étendre d'ici 2014 les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à l'ensemble du territoire.
    - Amorcer un rapprochement entre départements et régions avec des conseillers territoriaux qui siègeront dans les deux assemblées
    - Réserver la compétence générale (le droit d'intervenir dans tous les domaines) aux communes.
    - Surtout créer des métropoles (EPCI de + de 5000 habitants) qui peuvent bénéficier du transfert des compétences des régions et départements.

### III. Quels sont les objectifs majeurs de l'aménagement des territoires aujourd'hui ?

⇒ Réalisation d'un croquis de synthèse à partir des pages 21 et 29 du livre en reconfigurant la légende autour des trois orientations majeures de l'aménagement des territoires ci-dessous, décrites en introduction [travail sur la légende, finition à la maison avec relevé des copies éventuellement...].

1. Assurer la compétitivité des territoires.
  - Le développement de la mondialisation confronte les territoires à une concurrence accrue, qui impose une double réaction :
    - Certaines activités sont menacées ou condamnées, imposant des plans d'accompagnement, de reconversion.
    - Il faut parallèlement favoriser les territoires et les activités les plus porteuses de croissance et d'emploi (développement de l'enseignement supérieur, recherche, métropoles attractives).
  - Risque d'une mise en concurrence des territoires.
2. Assurer le passage à un développement durable.
  - Préservation de l'environnement.
  - Production d'énergies propres, développement des transports en commun pour préparer « l'après pétrole ».
  - Lutte contre l'artificialisation du territoire (qui progresse de la taille d'un département tous les 10 ans)
3. Assurer l'équité sociale et une certaine péréquation entre les territoires.
  - Au niveau national entre les zones dynamiques et les zones en crise.
  - De plus en plus au niveau locale (lutte contre la ségrégation sociale et spatiale).

**Développement durable** : Stratégie de développement qui vise à concilier le développement économique, l'équité sociale sans compromettre les ressources naturelles nécessaires aux générations futures.

Nous devons faire évoluer notre organisation territoriale en raison d'un triple impératif :

- préserver les acquis de la décentralisation,
- renforcer les libertés locales,
- libérer l'énergie des territoires.

Le statu quo n'est en effet plus possible pour 3 raisons :

1ère raison : il y a unanimité et convergence de diagnostic de tous les rapports publics relatifs aux collectivités territoriales pour en finir avec :

- l'empilement des structures : communes, intercommunalités à fiscalité propre, syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, syndicats mixtes (ouverts ou fermés), pays, départements, régions, État et Europe ; depuis plus de 30 ans, nous avons toujours ajouté, jamais rien retranché ;
- l'enchevêtrement des compétences et la concurrence entre institutions : qui comprend ce que fait un département et ce que fait une région ? Qui sait, face à un problème concret, s'il faut s'adresser à son conseiller général plutôt qu'à son conseiller régional ?

2ème raison : ces chevauchements institutionnels ont un coût exorbitant qui souligne la nécessité de maîtriser la dépense publique locale.

- Entre 1983 et 2008, les dépenses des collectivités territoriales ont augmenté à un rythme plus élevé que le PIB. Si 60% de cette hausse concerne les compétences transférées, 40% - soit près d'un point de PIB - s'est effectuée à champ constant. Les 2/3 de cette hausse des dépenses proviennent du bloc communal - communes et intercommunalités ;
- Ce dynamisme de la dépense locale s'accompagne de disparités de dépenses très importantes et très fortement corrélées aux écarts de richesse : pour les communes, les écarts de richesse expliquent 62% des écarts de dépenses ;
- Entre 1995 et 2007, 115 000 emplois ont été créés dans les communes, 119 000 dans les intercommunalités et 35 000 dans les autres organismes communaux (CCAS, caisse des écoles, etc.). Au total, depuis 1999, 350 000 emplois ont été créés dans les collectivités territoriales, dont les 2/3 dans le secteur communal.
- De très nombreux syndicats intercommunaux sont de simples coquilles vides ou correspondent en tout ou partie aux périmètres d'EPCI. La France compte 16 000 syndicats dont les dépenses s'élèvent à 16 milliards dont plus de la moitié sont des dépenses de fonctionnement.
- Les régions et les départements dépensent près de 20 milliards d'euros chaque année dans des champs de compétence partagée, sans que l'on sache précisément qui fait quoi.
- Les élus et les citoyens perdent du temps et de l'énergie pour se repérer au sein du « millefeuille » administratif et du maquis des financements croisés. Des projets prennent du retard. C'est un handicap pour la compétitivité de notre pays.

3ème raison : l'État local est lui-même engagé dans un processus de modernisation.

- Depuis 1982, l'organisation territoriale de l'Etat n'avait que très peu évolué : la multitude des services déconcentrés n'avait pas en effet tiré les conséquences des transferts de compétences aux collectivités territoriales. Si plusieurs réformes avaient cherché à rationaliser l'organisation de l'Etat territorial en insufflant plus de transversalité entre les services, la limite de l'exercice tenait au fait qu'on ne touchait pas aux structures.
- C'est pourquoi le Gouvernement a engagé une réforme historique de l'organisation de l'Etat au plan local. Le regroupement interministériel des services déconcentrés et la mutualisation de toutes les fonctions supports sont désormais privilégiés, répondant ainsi à un double objectif d'économie et d'efficacité.

<http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites/pourquoi-reforme> (mise à jour le 2/11/2010)